

Questions au Feuilleton

LES ACTIVITÉS DE LA STATION DE RECHERCHE EN AGRICULTURE DE FREDERICTON

Question n° 1477—M. Howie:

1. Mène-t-on des activités précises de recherche en horticulture à la Station de recherche en agriculture de Fredericton, (N.-B.) et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

2. a) Quelle recherche, s'il y a lieu, est en cours au Nouveau-Brunswick relativement à la création de variétés de graines adaptées aux conditions locales de culture, b) à quoi s'élève le budget de cette recherche, c) à quel endroit se fait-elle?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Les programmes suivants ont été poursuivis en 1976-1977: a) Production de pommes de terre, 17.7 années-homme—\$1,427,000 b) Bleuets 1.0 années-homme—\$75,000 c) Fruits de verger 0.3 années-homme—\$23,000 d) Qualité de l'environnement 2.2 années-homme—\$201,000: Total—\$1,726,000.

2. a) La Station de recherches de Fredericton se partage avec d'autres stations les 9.2 années-homme et \$780,000. consacrés au programme d'amélioration du maïs et des céréales pour l'est canadien; le programme met l'accent sur la sélection, l'évaluation des cultivars, les semis hâtifs, la résistance au froid et les pertes à la récolte. 2. b) et c) Le budget de 1976-1977 du programme d'amélioration du maïs et des céréales à la Station de recherches de Fredericton est le suivant: a) Blé 0.1 année-homme—\$9,000 b) Orge 0.1 année-homme—\$9,000 c) Avoine 0.1 année-homme—\$9,000 d) Maïs 0.1 année-homme—\$9,000 e) Sols 1.0 année-homme—\$73,000: Total—\$109,000.

L'ÉPARGNE DES FRAIS DE GESTION ENVISAGÉE PAR L'INCORPORATION DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI AUX PRESTATIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question n° 1511—M. Herbert:

Le gouvernement a-t-il envisagé d'incorporer le supplément maximum actuel de revenu garanti dans les prestations de sécurité de la vieillesse et d'en faire un paiement global et, dans l'affirmative, combien espère-t-on ainsi épargner en frais de gestion?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non. Toutefois, si les paiements de supplément de revenu étaient incorporés à toutes les prestations de sécurité de la vieillesse à titre de prestation universelle, un montant annuel d'environ 10 millions de dollars en frais administratifs serait épargné et le coût des paiements augmenterait d'environ 1.3 milliard de dollars.

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE—LES MONTANTS CONSENTIS À TERRE-NEUVE

Question n° 1561—M. Marshall:

Quel est, par circonscription, l'état détaillé des prêts consentis à Terre-Neuve du 1^{er} avril au 30 septembre 1976, aux termes de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Les données demandées ne sont pas tenues à jour par circonscription électorale, mais seulement par province, par prêteur et par objectif, pour les raisons suivantes: (i) Les prêts sont faits par les banques à des clients qui n'habitent pas nécessairement la circonscription dans laquelle leur banque est située. (ii) Les limites de la circonscription changent de temps à autre; ainsi, on ne peut tenir à jour des statistiques comparatives sur une base uniforme.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

[M. Lang.]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge acceptable l'avis de motion n° 37 portant production de documents.

[Texte]

COPIES DE MÉMOIRES ÉMIS DU STATISTICIEN EN CHEF DU CANADA AU SUJET DE L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS TOUCHANT LES FONCTIONNAIRES

Motion n° 37—M. MacKay:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires émis par le statisticien en chef du Canada ou par d'autres hauts fonctionnaires de Statistique Canada au sujet de l'application des Lignes directrices au sujet des conflits d'intérêts touchant les fonctionnaires (*Gazette du Canada*, 9 janvier 1974).

(La motion est adoptée.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge acceptable l'avis de motion n° 67 portant production de documents, sous réserve des restrictions habituelles concernant les documents confidentiels et de l'autorisation des organismes gouvernementaux en cause.

[Texte]

RADIO-CANADA INTERNATIONAL—VISITE DE REPRÉSENTANTS DES MÉDIA SOVIÉTIQUES

Motion n° 67—M. Cossitt:

1. Vers le mois d'août 1975, deux hommes se sont-ils rendus aux bureaux de Radio-Canada International à Montréal pour discuter du contenu des émissions transmises en Union soviétique par Radio-Canada, a) représentaient-ils un service de nouvelles soviétiques ou un autre organisme soviétique et, dans l'affirmative, lequel, b) ont-ils mentionné qu'ils étaient des représentants de l'APN, c) quels sont les nom et désignation d'emploi de ceux qui ont reçu ces visiteurs, d) quels étaient les noms des visiteurs, e) ont-ils tenté de persuader des membres de la section russe de Radio-Canada International de retirer tout événement ou commentaire politique des émissions concernant la scène canadienne diffusées en langue russe?

2. Le ministère des Affaires extérieures était-il au courant de cette visite avant qu'elle n'ait lieu et a) dans l'affirmative, quand en avait-il été informé, b) sinon, quand l'a-t-il su, c) le ministère a-t-il pris des mesures à ce sujet (i) dans l'affirmative, lesquelles (ii) sinon, pourquoi?

(La motion est adoptée.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la motion n° 36 portant production de documents?

[Texte]

LA DOCUMENTATION RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE D'URANIUM EN SASKATCHEWAN

Motion n° 36—M. Hnatyshyn:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des documents concernant la construction d'une raffinerie d'uranium près de Warman (Sask.) ou ailleurs dans cette province, par l'Eldorado Nucléaire Limitée et copie de tout accord conclu entre le gouvernement et celui de la province de la Saskatchewan ou leurs organismes respectifs.

[Traduction]

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Société Eldorado Nucléaire Limitée nous informe que la documentation relative à la construction d'une raffinerie d'uranium en Saskatchewan est une documentation commerciale et que l'information qu'elle renferme est privée. Je demande donc au député de bien vouloir retirer sa motion.